

# DICRIM

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



**informez-vous**

Edition 2015  
Document à conserver

## Editorial du maire

Voir exemples  
Mettre du blabla !!!!!!!

### Informations complémentaires

DICRIM à compléter avec :

- ✓ des informations précises sur les mesures de prévention et de protection face à chaque risque
- ✓ des photographies
- ✓ des informations sur les moyens d'alerte de la population
- ✓ une information sur l'organisation communale de crise et le plan communal de sauvegarde
- ✓ Plan Particulier de Mise en Sûreté dans les écoles et Plan Familial de Mise en Sûreté dans la famille

PPMS

Les établissements scolaires ont mis en place un Plan Particulier de Mise en Sûreté pour être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur pour assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et appliquer les directives des autorités.

PFMS

Le temps d'alerte qui vous permet de vous protéger et de protéger vos biens avant un évènement exceptionnel est inexistant, au mieux très court. Dans tous les cas, il est insuffisant pour être efficace sans un minimum de préparation.

Le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) doit vous permettre de mieux faire face aux risques qui vous entourent. Il vous aide surtout à assurer votre sécurité, que l'accident se produise à l'intérieur ou à l'extérieur de votre habitation.

# Risque inondation

## QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation :

- l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur
- l'inondation par ruissellement urbain liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée,
- l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.

La commune du Caire est concernée par le torrent du Grand Vallon et par des ravins ne présentant pas d'écoulement pérenne. Ils peuvent gonfler brusquement et connaître des crues soudaines, surtout lors des précipitations intenses d'été.

La commune a fait l'objet de deux arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue en février 1994 et en janvier 2005.

## MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE INONDATION

### PRÉVENTION

Les Brigades Bleues, équipes du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence spécialisées dans l'entretien des rivières, sont chargées d'effectuer le nettoyage et l'entretien de la végétation du Sasse.

### PRÉVISION

La procédure de vigilance météorologique permet aux autorités responsables de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, le maire et les radios locales.

Une carte de vigilance météorologique est élaborée deux fois par jour par Météo-France.

### PROTECTION

Lorsque plusieurs communes sont concernées et si la situation le justifie, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) peut être déclenché par le préfet. Au niveau communal, le maire est chargé d'assurer la sauvegarde de la population. En cas d'évènement majeur, le plan communal de sauvegarde est déclenché.

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UNE INONDATION

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : sauvegarde informatique, album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents,
- amarrer les cuves, etc.
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

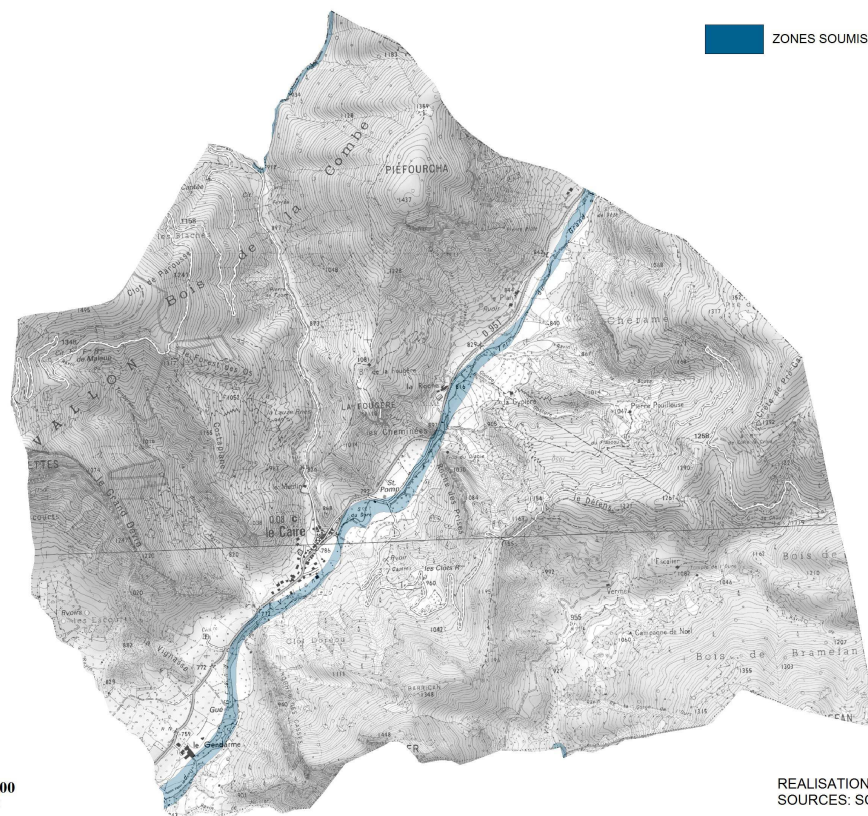
- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

**vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'INONDATION**  
 consultez le dossier déposé en mairie  
**consignes en cas d'inondation**

	▶ fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations		▶ montez à pied dans les étages		▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
	▶ fermez le gaz et l'électricité		▶ écoutez la radio ▶ respectez les consignes des autorités		▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

## CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION

Sources : PAC, SCAN 25 IGN



# Risque feu de forêt

## QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORÊT ?

D'une superficie totale de 17.63 km<sup>2</sup> (1 763 hectares), la commune de Le Caire est recouverte à 67% par une couverture végétale susceptible d'alimenter des feux de forêt (forêt et maquis).

La déprise agricole et le progressif enrichissement constituent un risque croissant pour les incendies. Suite à des négligences, des superficies de tout au plus 1 ha ont brûlé en 1994, 1997. Le dernier feu de forêt recensé sur la commune date de mars 2000 où 2 ha ont brûlé au lieu-dit La Roche, site où se situe la via-ferrata.

## MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE FEU DE FORÊT

### PRÉVENTION

Il existe dans le département des réglementations de l'emploi du feu et du débroussaillage définies par arrêté préfectoral, documents consultables en mairie.

De plus, l'Office National des Forêts est en charge de l'entretien de la forêt.

### PRÉVISION

Lors des périodes les plus critiques de l'année, on mesure quotidiennement les conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation. La surveillance est assurée par un réseau de tours de guet et de patrouilles de surveillance équipées pour attaquer les départs de feux.

### PROTECTION

Des aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie sont réalisés : **pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres et aériens...**

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN FEU DE FORÊT

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- débroussailler,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- s'éloigner dos au vent,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- à pied rechercher un écran (rocher, mur...),
- ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occluser les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- éteindre les foyers résiduels.

**vous êtes dans une zone soumise au  
RISQUE DE FEU DE FORÊT**  
consultez le dossier déposé en mairie

---

**consignes en cas de feu de forêt**

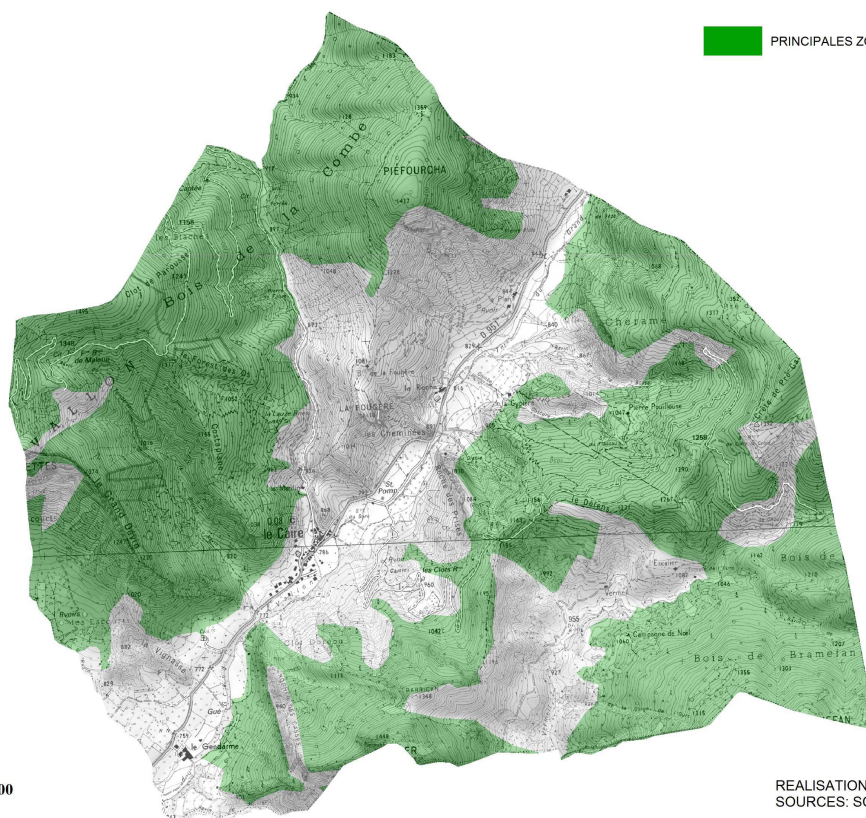
<p><b>L'INCENDIE APPROCHE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation</li> <li> arrosez les abords</li> <li> fermez les vannes de gaz et de produits inflammables</li> </ul>	<p><b>L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche</li> <li> fermez volets, portes et fenêtres</li> <li> calfeutrez avec des linges mouillés</li> </ul>
--	--



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités

## CARTOGRAPHIE DU RISQUE FEU DE FORÊT

Sources : BD CARTO, SCAN 25 IGN



0 500 1000  
Mètres

REALISATION : CYPRES 2012  
SOURCES: SCAN 25, BD CARTO

# Risque mouvement de terrain

## QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

On distingue :

- Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage.
- Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements liés à la présence de cavités souterraines (carrières ou ouvrages souterrains), les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

Le territoire communal est concerné par des chutes de blocs principalement sur les pentes raides de part et d'autre du Grand Vallon, et par du ravinement dans le bois de la Combe et au sud-est de la commune.

La présence de niveaux à gypse ajoute un risque potentiel d'effondrement.

En 1985, une chute de blocs a concerné 10m<sup>3</sup> de matériaux dans le secteur du Plan (dégâts sur un bâtiment) et en 1993 un éboulement de petits blocs a concerné le village (dégâts sur une toiture).

La commune a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle suite à un glissement de terrain en novembre 1994.

Depuis 2010 un ensemble de blocs rocheux au niveau du site de la via ferrata menace de tomber et tout récemment lors de la secousse sismique du 7 avril 2014 de magnitude 5,03 un ensemble de blocs se sont désolidarisés ce qui a nécessité un curetage afin de stabiliser la paroi rocheuse dans le quartier du moulin.

En mai 2014, une purge effectuée sur la paroi rocheuse surplombant le « chemin du moulin » a été nécessaire afin de sécuriser le site.

La commune peut également connaître des phénomènes de retrait-gonflement des argiles, liés aux variations de teneur en eau des terrains argileux : ils gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Ces variations de volume induisent des tassements plus ou moins uniformes et dont l'amplitude varie suivant la configuration et l'ampleur du phénomène. Sous une habitation, le sol est protégé de l'évapotranspiration, et sa teneur en eau varie peu dans l'année. De fortes différences de teneur en eau vont donc apparaître dans le sol au droit des façades.

Le phénomène se manifeste par des tassements différentiels provoquant des dommages dans les constructions si les fondations et la structure ne sont pas assez rigides. Ces dommages peuvent prendre plusieurs formes : fissurations en façade, décollements entre éléments jointifs (garages, perrons, terrasses), distorsion des portes et fenêtres, dislocation des dallages et des cloisons et, parfois, rupture de canalisations enterrées. Les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène du fait de leur structure (légère et peu rigide, fondations superficielles).

Des mesures préventives lors de la construction de la maison peuvent être prises pour se protéger contre ce phénomène.

Le porter à connaissance de l'état sur le risque retrait-gonflement des argiles est consultable en mairie.

## MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

### PREVENTION

En cas de menace, alerte de la population par les élus, les sapeurs-pompiers par tous moyens, y compris le porte à porte.

### PRÉVISION

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de systèmes d'alerte.

### PROTECTION

Examen très rapide des zones situées en périphérie immédiate, par un expert, afin de procéder à l'évacuation préventive totale ou partielle, à l'interdiction de circulation...

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN MOUVEMENT DE TERRAIN

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

### PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

- fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- rejoindre le lieu de regroupement indiqué.
- Fermer le gaz et l'électricité

**vous êtes dans une zone soumise au  
RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**  
consultez le dossier déposé en mairie

---

**consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres**

<b>PENDANT</b> protégez-vous la tête avec les bras	<b>APRÈS</b>
<p>à l'intérieur</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ abritez-vous sous un meuble solide</li> <li>▶ éloignez-vous des fenêtres</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ fermez le gaz et l'électricité</li> </ul>
<p>à l'extérieur</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas</li> <li>▶ ne prenez pas l'ascenseur</li> </ul>



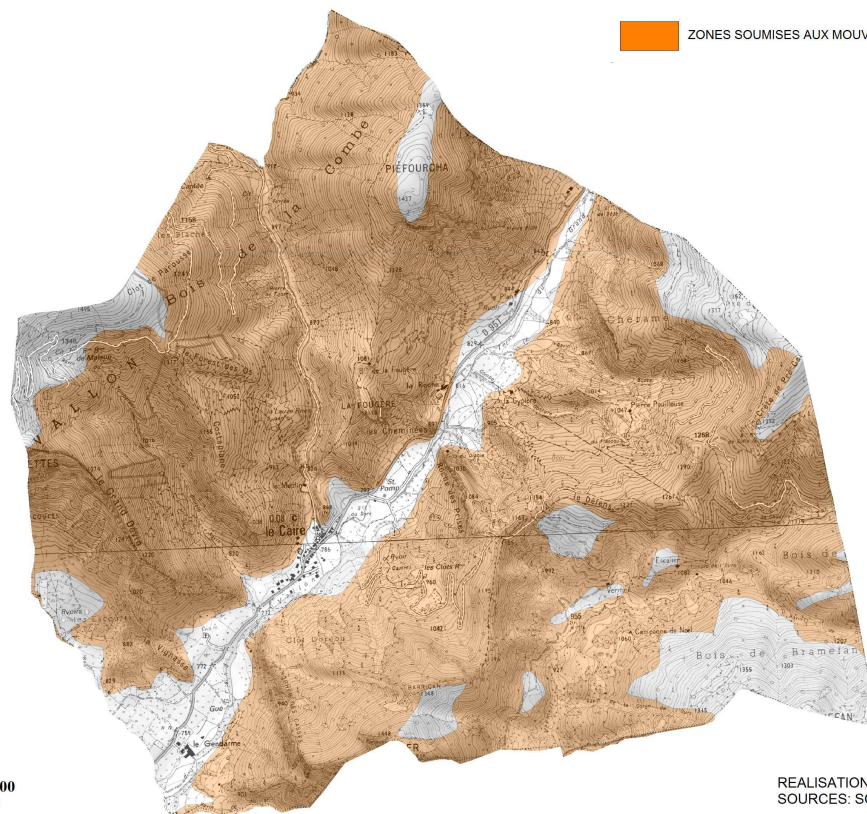
- ▶ éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ respectez les consignes des autorités

### CARTOGRAPHIE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Sources : SCAN 25 IGN, PAC



ZONES SOUMISES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

0 500 1000  
Mètres

REALISATION : CYPRES 2012  
SOURCES: SCAN 25, DCS 04





## Risque sismique

### QU'EST-CE QU'UN SÉISME ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 ont modifié le zonage sismique de la France la divisant en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. La commune du Caire est située en aléa modéré, niveau 3. Les nouvelles règles de construction parasismiques ainsi que le nouveau zonage sismique (qui modifient les articles 5653-1 à 8 du Code de l'Environnement) sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011.

### MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE SISMIQUE

#### PRÉVENTION

Des normes parasismiques et un zonage sismique de la région impose l'application de règles de constructions parasismiques

pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

#### PRÉVISION

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

### CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN SÉISME

#### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et les meubles lourds,
- Construire selon les règles parasismiques.

#### PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

- à l'intérieur : Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- à l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

#### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).

**vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE**  
consultez le dossier déposé en mairie

**consignes en cas de tremblement de terre**

**PENDANT**  
protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur  
 abritez-vous sous un meuble solide

à l'extérieur  
 éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

si vous êtes en voiture restez-y

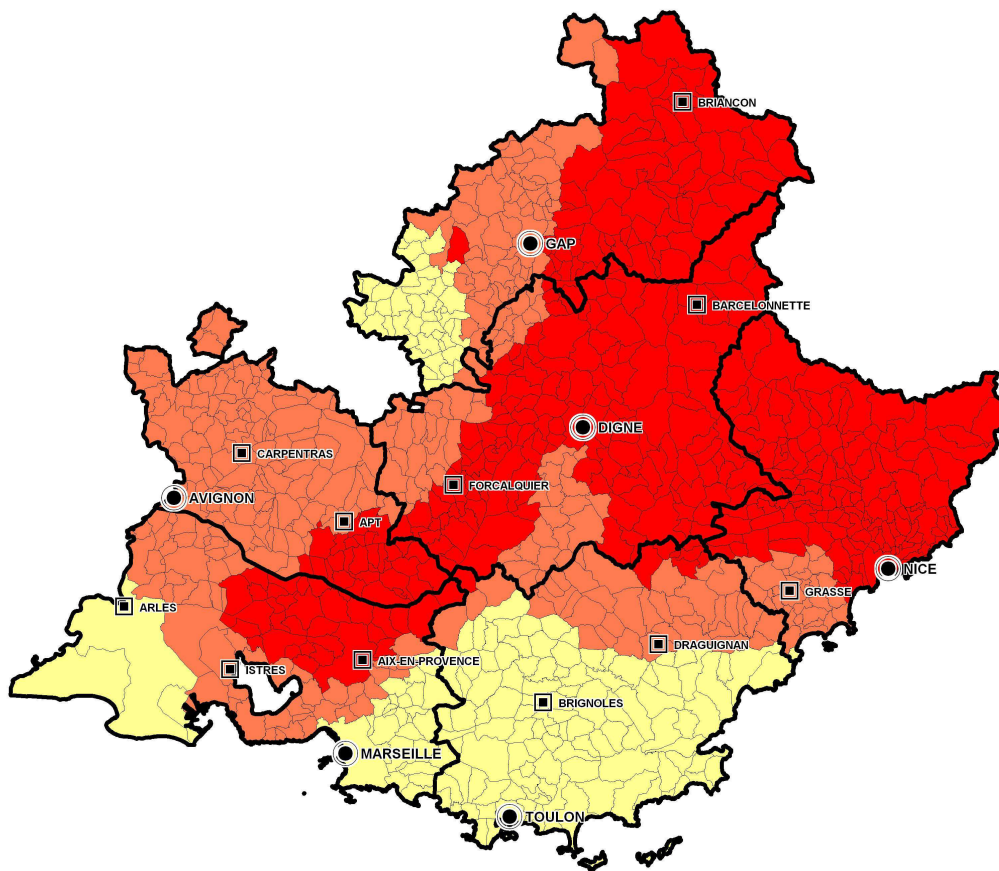
**APRES**

 fermez le gaz et l'électricité
  ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

 évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur
  écoutez la radio

rejoignez le lieu de regroupement  
 respectez les consignes des autorités

## CARTOGRAPHIE DU RISQUE SISMIQUE EN RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



### Zonage sismique

- 2 - Faible (183)
- 3 - Modérée (362)
- 4 - Moyenne (418)

## Risque transport de matières dangereuses

### QU'EST-CE QU'UN RISQUE TMD ?

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- une explosion avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc),
- un incendie avec des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.
- un dégagement de produit toxique provenant d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique).

La commune du Caire est susceptible d'être concernée par le risque de TMD par route sur la D951.

### MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE TMD

#### PRÉVENTION PAR DES MESURES RÉGLEMENTAIRES ET DES CONTRÔLES

Réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques.

Contrôles techniques des véhicules de transports de matières dangereuses par route.

Restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires au niveau local par le préfet et le maire.

#### PROTECTION

Application du dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques telles que le Plan de Secours Spécialisé TMD.

### CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN RISQUE TMD

#### AVANT : SAVOIR IDENTIFIER

Un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) générés par la ou les marchandise(s).

#### PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

Si on est témoin d'un accident, donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112). Dans le message d'alerte, préciser si possible le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.), le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.), le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit :

- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer,
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

#### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

À la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri.

**vous êtes dans une zone soumise au  
RISQUE DE TRANSPORT  
DE MATIERES DANGEREUSES**

consultez le dossier déposé en mairie

**consignes en cas d'accident**

 ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

 ▶ écoutez la radio

 ▶ respectez les consignes des autorités

 ▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

 ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle

 ▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

## CARTOGRAPHIE DU RISQUE TMD PAR ROUTE

Sources : SCAN 25, BD Topo

